

*Question présentée par le député :*

*M. Patrick Lussi*

*Date de dépôt : 13 avril 2016*

## **Question écrite urgente**

### **Distribution aux médias des appels à témoin**

Lundi 11 avril dernier vers 23h00, une étudiante d'origine italienne a été sauvagement assassinée en pleine rue au moyen d'une barre de fer semble-t-il.

L'auteur des faits a été vu et poursuivi, ce qui a permis à la police cantonale de disposer d'un signalement sommaire, à savoir un Africain de grande taille.

Sur la base de ces informations, un appel à témoin a été lancé par l'autorité d'enquête et largement diffusé dans les médias et réseaux sociaux à l'exception de la RTS qui n'a touché mot de l'événement ni au 12h45, ni au 19h30.

Notre question :

*Compte tenu de la gravité des faits et de l'importance que jouent les premières heures dans une enquête, nous souhaitons savoir pour quelles raisons un média aussi important n'a pas été informé des faits, à plus forte raison pourquoi le signalement de l'auteur ne lui a pas été communiqué ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.